

Il est proposé par la conseillère Rita Lévesque et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

qu'un emprunt par billet au montant de 213 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 313 soit réalisé;

que les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

que les billets soient datés du 24 avril 2012;

que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2013.	18 200 \$	
2014.	18 700 \$	
2015.	19 100 \$	
2016.	19 800 \$	
2017.	20 400 \$	(à payer en 2017)
2017.	116 800 \$	(à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- cinq (5) ans (à compter du 24 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 313, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3. RÉS 2012-79 : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'O.M.H. SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par la conseillère Raymonde Cormier et adopté à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal a pris connaissance et prend note des états financiers de l'O.M.H. se terminant le 31 décembre 2011 et préparés par Ghislain Bélanger, comptable, et accepte le déficit aux états financiers.

4. RÉS 2012-80 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 339 POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS

Il est proposé par Stéphane Rioux, conseiller au siège n° 3 et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu adopte le règlement no 339 sur l'instauration d'un programme de rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis. Ce règlement est porté à l'annexe 70 du livre des délibérations.

5. DONNER AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL, D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 365 000,00 \$

Monsieur Gervais Talbot, conseiller au siège n° 1, donne avis de motion pour la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement décrétant un emprunt au montant de 365 000,00 \$ dont 50% sera remboursé par la SHQ dans le cadre du **Programme Rénovation Québec** (29 logements).

6. DIVERS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire préside la période de questions.

8. RÉS 2012-81 : LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé à vingt (20) heures quarante (40) minutes
par le conseiller Frédéric Bastille
et adopté à l'unanimité des conseillers présents
que la séance soit levée.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER